

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG), TOPOGRAPHIE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 70 pages dont 1 annexe.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

Ingénieur territorial, vous êtes en poste à la communauté d'agglomération INGECO, composée de 54 communes, 240 000 habitants pour une surface de 325 km². La ville centre INGEVILLE a une population de 97 000 habitants. Quatre autres villes comptent des populations de 15 000 à 25 000 habitants.

Vous êtes chef du service SIG mutualisé entre INGECO et INGEVILLE.

À l'aide de l'annexe, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1 (6 points)

INGECO souhaite mieux gérer et mieux prévenir les risques d'inondation et de pollution de l'eau auxquels son territoire est exposé. Dans ce cadre :

- a) Vous expliquerez les méthodes et techniques de collecte des informations relatives à ces risques. (2 points)
- b) Vous décrirez comment mettre à jour ces informations. (2 points)
- c) Vous identifierez les indicateurs et les moyens permettant d'évaluer la qualité du système mis en place. (2 points)

Question 2 (3 points)

Vous expliquerez la contribution du SIG en matière de communication et d'information à la population sur les risques dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Question 3 (4 points)

Dans le cadre de l'évolution de votre SIG, vous décrirez les fonctionnalités attendues et l'ensemble des coûts et moyens nécessaires pour permettre de gérer la prévention des inondations en intégrant la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

Question 4 (3 points)

- a) Vous décrirez l'organisation et les différentes étapes à mettre en œuvre pour intégrer les risques d'inondation au sein du SIG. (1,5 point)
- b) Vous expliquerez dans quelle mesure le SIG permet aussi de consolider la prévention des risques liés à la pollution des sols. (1,5 point)

Question 5 (4 points)

Dans une note à l'attention du directeur du pôle territoire digital :

- a) Vous détaillerez les apports et les limites d'un SIG dans le cadre d'actions de prévention des risques d'inondation et de pollution de l'eau. (2 points)
- b) Vous expliquerez en quoi cette démarche SIG pourrait être généralisée à tout type de risques. (2 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** Foire aux questions « Cartographie des territoires à risques importants d'inondation » - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Rhône-Alpes - *rhone-mediterranee.eaufrance.fr* - mai 2014 - 5 pages
- Document 2 :** « Rapport du délégué aux risques majeurs » (extraits) - Direction générale de la prévention des risques - *ecologique-solidaire.gouv.fr* - 2015-2017 - 32 pages
- Document 3 :** « Fiche d'identification du standard de données COVADIS : Directive inondation » - Commission de validation des données pour l'information spatialisée (COVADIS) - *geoinformations.developpement-durable.gouv.fr* - version 1.0 du 26 septembre 2012 - 2 pages
- Document 4 :** « Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) » (extrait) - Direction générale de la Prévention des risques, bureau du sol et du sous-sol au Ministère de la Transition écologique et solidaire - *georisques.gouv.fr* - février 2018 - 5 pages
- Document 5 :** Bulletin d'inscription « Système d'alerte de la population en cas de risque majeur » - *Ville de Sainte-Maxime* - 2016 - 3 pages
- Document 6 :** « Tout savoir sur la GEMAPI » - Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer - *ecologique-solidaire.gouv.fr* - 27 février 2017 - 12 pages
- Document 7 :** « Micropolluants et innovation : comment améliorer la qualité des eaux urbaines ? » - Agence française pour la biodiversité (AFB) - *collection les Rencontres n°60* - *professionnels.afbiodiversite.fr* - avril 2019 - 6 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Présentation de la communauté d'agglomération » - *INGECO* - 2019 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.